

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
Préfecture de Tours

« VAL D'AMBOISE »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL de la COMMUNAUTE**

Séance du 18 Avril 2008

Le Conseil de la Communauté de Communes Val d'Amboise,
Légalement convoqué s'est réuni en son siège, sous la présidence de Mr Pierre BORDIER, Président
sortant.

Présents : Monsieur Claude COURGEAU Président, Monsieur Christian GUYON, Madame Isabelle GAUDRON, Monsieur Brice RAVIER suppléant de Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel GASIOROWSKI, Monsieur Daniel DURAN, Madame Catherine PREEL suppléante de Monsieur Michel NYS, Madame Chantal ALEXANDRE, Madame Nelly CHAUVELIN, Madame Evelyne LATAPY, Monsieur Philippe LEVRET, Madame Marie-Christine GRILLET suppléante de Madame Françoise MAROL, Monsieur Daniel ANDRE, Monsieur Dominique BERDON, Monsieur Claude MICHEL, Madame Huguette DELAINE, Monsieur Georges RENAUD, Madame Martine ROBINET, Monsieur Gérard CARREAU, Monsieur Norbert FLAD, Monsieur René CLERQUIN, Madame Edwige DUBOIS, Monsieur Dominique RIGAULT, Madame Marie-Josée BARBIER, Monsieur Jean-Pierre CHABERT, Monsieur Jean-Pierre BODIER, Madame Marie-Claire JAUTROU, Monsieur Patrick OESTERLE, Monsieur David BENOIT suppléant de Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT, Monsieur Damien FORATIER, Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU, Monsieur Jean-Pierre LEDDET, Madame Chantal SCHOLZEN, Monsieur Christian BOISSEAU, Madame Dany TOURNIER, Madame Catherine MEUNIER, Monsieur Jean-Claude LOUET, Madame Simone GEMOND-MAURICE, Monsieur Jean MICHAUX, Madame Annie BROCHARD, Monsieur Yves LEGROS, Monsieur Laurent BOREL, Monsieur Michel REVERDY, Monsieur Bruno CHERIOUX.

Excusé(s): Monsieur Jean-Claude GAUDION, Monsieur Michel NYS, Madame Françoise MAROL,
Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT

Absent(s) : Monsieur Jérôme LACROIX

Secrétaire : Monsieur Damien FORATIER

Délibération n° 08 – 02 - 01

**INSTALLATION DU
CONSEIL COMMUNATAIRE**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations des 9 communes désignant leurs délégués titulaires et suppléants,
Vu le rapport ci-joint,

Monsieur Pierre BORDIER, Président sortant,

Décide

Article 1^{er} : De procéder à l'installation du nouveau Conseil en faisant l'appel des membres.

Article 2 : le Conseil Communautaire est composé comme suit :

Amboise :

14 Titulaires :

Monsieur	Christian	GUYON
Madame	Isabelle	GAUDRON
Monsieur	Jean-Claude	GAUDION
Monsieur	Michel	GASIOROWSKI
Monsieur	Daniel	DURAN
Monsieur	Michel	NYS
Madame	Chantal	ALEXANDRE
Madame	Nelly	CHAUVELIN
Madame	Evelyne	LATAPY
Monsieur	Philippe	LEVRET
Madame	Françoise	MAROL
Monsieur	Daniel	ANDRE
Monsieur	Dominique	BERDON
Monsieur	Claude	MICHEL

14 Suppléants :

Monsieur	Jean	PASSAVANT
Madame	Sophie	AULAGNET
Monsieur	Eric	DEGENNE
Monsieur	Brice	RAVIER
Madame	Valérie	COLLET
Madame	Françoise	DUPONT
Madame	Marie-Christine	GRILLET
Monsieur	Frédéric	LEPELLEUX
Madame	Nathalie	NOUVELLON
Madame	Catherine	PREEL
Madame	Karine	ROY
Madame	Myriam	SANTACANA
Madame	Emilie	SUC
Madame	Isabelle	GRIBET

Cangey

3 Titulaires :

Monsieur	Georges	RENAUD
Madame	Huguette	DELAINE
Madame	Martine	ROBINET

3 Suppléants :

Monsieur	Claude	COMMAILLE
Monsieur	Franck	CHARTIER
Monsieur	Jean-Paul	LEFRANCOIS

Chargé

3 Titulaires :

Monsieur	René	CLERQUIN
Monsieur	Gérard	CARREAU
Monsieur	Norbert	FLAD

3 Suppléants :

Monsieur	Jean-Marie	HULOT
Madame	Aurore	GARROT
Monsieur	Thierry	CALLU

Nazelles-Négron

7 Titulaires :

Madame	Edwige	DUBOIS
Monsieur	Dominique	RIGAULT
Madame	Marie-Josée	BARBIER
Monsieur	Jean-Pierre	CHABERT
Monsieur	Jean-Pierre	BODIER
Madame	Marie-Claire	JAUTROU
Monsieur	Patrick	OESTERLE

7 Suppléants :

Madame	Claudine	GILLET
Monsieur	Paul-Emmanuel	GUILLEMIN
Madame	Mireille	JAMAIN LE BARH
Monsieur	Christian	PROT
Madame	Françoise	DUBOIS
Madame	Marie-France	TASSART
Madame	Nadège	MARCHAND

Neuillé-le-Lierre

3 Titulaires :

Monsieur	Jean-Pierre	SCHUBERT
Monsieur	Damien	FORATIER
Monsieur	Jérôme	LACROIX

3 Suppléants :

Monsieur	David	BENOIT
Monsieur	Jean-Pierre	NUNEZ
Madame	Carine	DUEZ

Noizay

4 Titulaires :

Monsieur	Jean-Pierre	VINCENDEAU
Monsieur	Jean-Pierre	LEDDET
Madame	Chantal	SCHOLZEN
Monsieur	Christian	BOISSEAU

4 Suppléants :

Monsieur	Pierre	MORIN
Monsieur	Henri	FROGER
Monsieur	Maurice	PLY
Madame	Aude	YUNG

Pocé-sur-Cisse

5 Titulaires :

Monsieur	Claude	COURGEAU
Madame	Dany	TOURNIER
Madame	Catherine	MEUNIER
Monsieur	Jean-Claude	LOUET
Madame	Simone	GEMOND-MAURICE

5 Suppléants :

Madame	Anne-Lise	ALAIN
Madame	Martine	MONCUIT
Monsieur	Jean-François	BILLAUT
Madame	Sophie	AUDOLI
Monsieur	Jean-Michel	GUERY

Saint Règle

3 Titulaires :

Monsieur	Jean	MICHAUX
Madame	Annie	BROCHARD
Monsieur	Yves	LEGROS

3 Suppléants :

Madame	Martine	LORANT
Monsieur	Luc	LESPINASSE
Monsieur	Thierry	FUSI

Souigny-de-Touraine

3 Titulaires :

Monsieur	Laurent	BOREL
Monsieur	Michel	REVERDY
Monsieur	Bruno	CHERIOUX

3 Suppléants :

Monsieur	Richard	ROIG
Monsieur	Marcel	TURQUOIS
Monsieur	Jacky	CHIPON

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 02 – 02

ELECTION A LA PRESIDENCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport ci-joint,

Le résultat du vote ayant été le suivant,

Article Unique : Est élu à la Présidence de la Communauté :

- Monsieur Claude COURGEAU

Au 1^{er} tour :

Madame Isabelle GAUDRON = 17 voix

Monsieur Claude COURGEAU = 27 voix

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 08 – 02 – 03

NOMBRE DES MEMBRES
DU BUREAU

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la proposition du Président nouvellement élu,
Vu le rapport ci-joint,

Décide

Article Unique : Le Conseil de la Communauté de Communes propose de fixer le nombre des membres du Bureau à 13.

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 08 – 02 – 04

ELECTION DES MEMBRES
DU BUREAU

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport ci-joint,

Le résultat des votes ayant été les suivants,

Article unique : **Sont nommés :**

- **Madame Isabelle GAUDRON** ⇨ élue à l'unanimité
- **Monsieur Georges RENAUD** ⇨ élu à l'unanimité
- **Monsieur René CLERQUIN** ⇨ élu à l'unanimité
- **Madame Edwige DUBOIS** ⇨ élue à l'unanimité
- **Monsieur Jean-Pierre SCHUBERT** ⇨ élu à l'unanimité
- **Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU** ⇨ élu à l'unanimité
- **Monsieur Jean MICHAUX** ⇨ élu à l'unanimité
- **Monsieur Laurent BOREL** ⇨ élu à l'unanimité

- **Madame Chantal ALEXANDRE**

Au 1^{er} tour :

Madame Chantal ALEXANDRE	= 22 voix
Monsieur Dominique RIGAULT	= 2 voix
Monsieur Jean-Pierre CHABERT	= 20 voix
	↳ Pas de majorité absolue.

Au 2^{ème} tour :

Madame Chantal ALEXANDRE	= 27 voix
Bulletins blancs	= 14
Bulletins nuls	= 3

- **Monsieur Michel GASIOROWSKI**

Au 1^{er} tour :

Monsieur Michel GASIOROWSKI	= 30 voix
Bulletins blancs	= 13
Bulletins nuls	= 1

- **Monsieur Jean-Pierre CHABERT**

Au 1^{er} tour :

Monsieur Claude MICHEL	= 17 voix
Monsieur Jean-Pierre CHABERT	= 27 voix

- **Madame Dany TOURNIER**

Au 1^{er} tour :

Monsieur Claude MICHEL	= 16 voix
Madame Dany TOURNIER	= 28 voix

- **Monsieur Dominique RIGAULT**

Au 1^{er} tour :

Monsieur Claude MICHEL	= 20 voix
Monsieur Dominique RIGAULT	= 22 voix
Bulletins blancs	= 2
	↳ Pas de majorité absolue

Au 2^{ème} tour :

Monsieur Claude MICHEL	= 20 voix
Monsieur Dominique RIGAULT	= 23 voix
Bulletins blancs	= 1

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

**DELEGUES AU
PAYS LOIRE TOURAINE**

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les candidatures déclarées,
Vu le rapport ci-joint,
Vu le résultat des votes à l'unanimité,

Décide

Article Unique : Les délégués au Syndicat Mixte de Pays sont :

TITULAIRES :

SUPPLEANTS :

Saint Règle : 1

- Madame Claudine BELLEFILLE (cm)

- Monsieur Luc LESPINASSE (cc)

Souigny-de-Touraine : 1

- Monsieur Laurent BOREL (cc)

- Monsieur Michel REVERDY (cc)

Neuillé-le-Lierre : 1

- Madame Joëlle ABRASSART (cm)

- Monsieur Michel LEGENDRE (cm)

Noizay : 2

- Monsieur J-Pierre LEDDET (cc)

- Monsieur Christian BOISSEAU (cc)

- Monsieur Gérard LECOQ (cm)

- Monsieur Bertrand LANOISELEE (cm)

Nazelles-Négron : 3

- Madame Edwige DUBOIS (cc)

- Monsieur Dominique RIGAULT (cc)

- Monsieur J-Pierre CHABERT (cc)

- Madame Claudine GILLET (cc)

- Madame M-Claire JAUTROU (cc)

- Monsieur Denis REGNIER (cm)

Cangey : 1

- Monsieur Georges RENAUD (cc)

- Madame Martine ROBINET (cc)

Chargé : 1

- Monsieur René CLERQUIN (cc)

- Monsieur Gérard CARREAU (cc)

Amboise : 7

- Monsieur Daniel ANDRE (cc)

- Madame Valérie COLLET (cc)

- Monsieur Michel NYS (cc)

- Madame Nelly CHAUVELIN (cc)

- Monsieur Jean-Claude GAUDION (cc)

- Madame Evelyne LATAPY (cc)

- Monsieur Claude MICHEL (cc)

- Monsieur Brice RAVIER (cc)

- Monsieur Daniel DURAN (cc)

- Monsieur Philippe LEVRET (cc)

- Monsieur Dominique BERDON (cc)

- Madame Françoise DUPONT (cc)

- Monsieur Michel GASIOROWSKI (cc)

- Madame Myriam SANTACANA (cc)

Pocé-sur-Cisse : 2

- Monsieur Claude COURGEAU (cc)
- Madame Dany TOURNIER (cc)
- Monsieur J-Philippe DE CROIX (cm)
- Madame Micheline RIVIERE (cm)

Communauté de Communes : 1

- Monsieur J-Pierre VINCENDEAU (cc)
- Madame Annie BROCHARD (cc)

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08- 02 - 06

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 22 et 24,
Vu le rapport présenté,
Vu le résultat du scrutin,

Décide,

Article 1^{er} : De désigner, en sus du Président de Val d'Amboise, comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Michel GASIOROWSKI
- Madame Chantal ALEXANDRE
- Monsieur Jean-Pierre VINCENDEAU
- Madame Catherine MEUNIER
- Monsieur Jean MICHAUX

Article 2 : De désigner comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur Claude MICHEL
- Monsieur Daniel DURAN
- Monsieur Jean-Pierre BODIER
- Monsieur Yves LEGROS
- Monsieur Georges RENAUD

Article 3 : Que les membres titulaires ci avant désignés composeront le jury de concours prévu à l'article 24 du Code des Marchés Public. Ce jury pourra être complété par le Président selon les dispositions des alinéas l. d) et l. e) de ce même article.

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 02 - 07

Groupement de commande entre Val d'Amboise et Les Deux rives
« Collecte séparative des déchets ménagers »

Désignation de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil de la Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8,
Vu la convention constitutive de groupement de commande signée entre Val d'Amboise et les Deux Rives pour la collecte séparative des déchets ménagers,
Vu le rapport présenté,

Décide

Article Unique : De désigner comme membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande formé avec la Communauté de Communes des Deux Rives pour la collecte séparative des déchets ménagers :

- Monsieur Michel GASIOROWSKI

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 02 - 08

AVENANT 3 au Lot 2
du marché de prestations :
Collecte sélective des déchets

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le rapport présenté,

Décide,

Article unique : d'autoriser le Président à mettre au point et à signer l'avenant n° 3 au lot 2 du marché de prestations de service pour la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, conclu le 6 Mai 2004 avec la société SOCCOIM Onyx, avenant au terme duquel la date d'échéance du contrat est modifiée, engendrant une augmentation du montant du lot 2 de 9 632,81 €HT et portant son montant à 329 312,53 €HT.

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 08 – 02 - 09

**AVENANT 5 au Lot 1
du marché de prestations :
Collecte sélective des déchets**

Le Conseil de la Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 Mars 2008,
Vu le rapport présenté,

Décide,

Article unique : d'autoriser le Président à mettre au point et à signer l'avenant n°5 au lot 1 du marché de prestations de service pour la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, conclu le 6 Mai 2004 avec la société SOCCOIM Onyx, avenant au terme duquel la date d'échéance du contrat est modifiée, engendrant une augmentation du montant du lot 1 de 80 405,75 €HT et portant son montant à 2 546 955,54 €HT.

**Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0**

Le Président

Claude COURGEAU